



“Se Retrouver, Se Souvenir, S’Entraider”

Le 19 février 2025

CONVOCATION – NOTE

1) Les adhérents de l’ANFMC section-“EST” sont convoqués à l’Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu **le samedi 22 mars 2025** à Langres-St Geosmes (52200), 2 rue du Lieutenant Didier.

Programme et déroulement

07h00-08H00 : Petit déjeuner et accueil des participants

08h30-09h45 : Assemblée Générale Ordinaire sur place à l’Auberge des 3 Jumeaux” à St Geosmes.
Mot d’accueil du Président - Minute de silence - Compte Rendu d’Activités - Rapport Financier et Coopérative. Election du Bureau - Informations de la Section.
Règlement des cotisations 2025 (cotisation inchangée de 25 € et 11 € pour les veuves).

09h45 Départ pour l’hommage rendu au **LV Jacques FRANCOIS** à Forcey (**52700**) – 37 kms
Créé en mai 1947 le commando des fusiliers-marins "François" porte le nom du lieutenant de vaisseau Jacques **François**, mort pour la France, à la tête d’une flottille amphibie, en Indochine, le 6 janvier 1947.

10H30 Cérémonie d’Hommage associée à un dépôt de gerbe sur la sépulture familiale du LV François puis devant le Monument aux Morts du hameau de Forcey.

12h00 Retour à l’auberge des 3 Jumeaux

12h30-15h30 Apéritif et déjeuner. Quartier libre ou retour.

Les informations concernant la structure d’hébergement choisie vous ont été diffusées précédemment. Elle vous propose ses services le vendredi et le samedi soir avec restauration.

Les réservations restent à votre initiative propre et seront effectuées par vos soins directement.

☎ 0325870336 – @ auberge3jumeaux@wanadoo.fr

Lors de vos réservations, bien préciser que vous êtes adhérents de l’ANFMC-Section EST.

Les tarifs négociés et retenus sont les suivants :

- **Si vous arrivez le vendredi 21 après-midi et/ou prolongez votre séjour le samedi soir :**

** Demi-pension par couple :

Repas du soir-chambre double+petit déjeuner : **160€ ou 170€ (suivant menu)**

** Demi-pension pour 1 personne seule :

Repas du soir-chambre+petit déjeuner : **105€ ou 110€ (suivant menu)**

S'agissant du déjeuner, le paiement comptant de votre participation au déjeuner de l'AG (35 € par personne, boissons comprises) devra accompagner la fiche d'inscription renseignée.

Le chèque à l'ordre de l'ANFMC-Section EST et votre fiche d'inscription devront parvenir impérativement avant le 08 mars 2025 à notre trésorier Christian Martinez – 30 route de Gérardmer – 88250 La Bresse - christian.martinez0492@orange.fr - 0329257921 - 0608340100

2) Organisation du vote :

Tout adhérent votant doit être à jour de sa dernière cotisation, celle de 2025 étant payable le jour de l'Assemblée Générale.

Certains retardataires sont invités à bien vouloir régulariser leur cotisation 2024 dès que possible.

Le vote par procuration est admis. Chaque membre adhérent a la faculté de se faire représenter par un mandataire de son choix en l'occurrence un membre de la section d'appartenance auquel il remet ou transmet un Pouvoir dûment rempli et signé (à l'exclusion des membres sympathisants qui ne peuvent voter). Le formulaire utile est joint à la présente convocation. Conformément aux statuts, le vote se fait à main levée et à la majorité simple.

Chaque mandataire ne peut cumuler plus de 2 pouvoirs. Les pouvoirs recueillis seront remis à l'AG à notre secrétaire. Ils peuvent également lui être adressés numérisés j.cire@orange.fr ou par courrier Martine CIRE - 4 Impasse de Villecomte - 21120 Chaignay, - 03 80 75 55 36 et 06 20 94 05 13.

Conformément aux statuts, le bureau est démissionnaire et se représente.

Il sera procédé à de nouvelles élections au cours de cette assemblée générale ordinaire afin de désigner un nouveau bureau.

Les volontaires à une candidature peuvent se faire connaître auprès du Bureau (Président ou secrétaire) **avant le 08 mars 2025**. Si vous avez des questions particulières à nous poser, merci de nous les faire parvenir pour cette même date.

Comme rappelé à chaque assemblée, celle-ci est un moment toujours très important pour notre Amicale. Elle permet de faire un bilan de l'année écoulée et d'entrevoir les actions à entreprendre sur l'année en cours. Le nombre de présents ou représentés est un marqueur du dynamisme de l'amicale.

*En vous en souhaitant bonne réception et dans l'attente de vous revoir nombreux.
Bien amicalement à toutes et à tous.*

Michel FRID
Président de l'ANFMC-section EST
Signé : Frid

AMICALE NATIONALE DES FUSILIERS MARINS ET COMMANDOS - SECTION EST
72, route de Varennes – 71480 DOMMARTIN LES CUISEAUX
Président : Michel FRID TEL 06.13.18.08.82 - email : frid.michel@orange.fr



“Se Retrouver, Se Souvenir, S’entraider”

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE à Langres-St Geosmes (52200)

le samedi 22 mars 2025

FICHE DE VOTE PAR PROCURATION

Je soussigné (Nom, Prénom) :

demeurant à :

donne pouvoir à (nom, prénom) :

pour me représenter et prendre part au (x) vote (s) en mon NOM lors de l'assemblée générale ordinaire de l'ANFMC section EST du **samedi 22 mars 2025** qui se tiendra à Langres- St Geosmes (52200).

Date et signature
(précédée de la mention “Bon pour Pouvoir”)

AMICALE NATIONALE DES FUSILIERS MARINS ET COMMANDOS - SECTION EST

72, route de Varennes – 71480 DOMMARTIN LES CUISEAUX

Président : Michel FRID TEL 06.13.18.08.82 - email : frid.michel@orange.fr



“Se Retrouver, Se Souvenir, S’Entraider”

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE à Langres-St Geosmes (52200)

le samedi 22 mars 2025 à 08h30

Menu proposé 35€
(forfait boissons, apéritif compris)

Soufflé aux St Jacques

Filet de volaille mariné aux herbes et citron vert et son accompagnement

Moelleux au chocolat

Apéritif - Vins - Boissons fraîches et chaudes

FICHE D'INSCRIPTION à renvoyer impérativement avant le 8 mars 2025

accompagnée de votre chèque de règlement, du montant de **35 € par personne**, boissons comprises, à l'ordre de l'ANFMC section EST, et à faire parvenir à notre trésorier **Christian Martinez – 30 route de Gérardmer – 88250 La Bresse - christian.martinez0492@orange.fr - 0329257921 - 0608340100**

NOM : **Prénom** :

Adresse **Code postal** : **Ville** :

☎ Fixe: **■ Portable** : **@**

* **Heure d'Arrivée le vendredi 21 mars 2025** :

Un diner sur place est à votre initiative propre.

<input type="checkbox"/> Hébergement choisi à l'auberge des 3 jumeaux – St Geosmes <input type="checkbox"/> Autre selon votre choix	<input type="checkbox"/> Nbre de personnes <input type="checkbox"/> Nbre de personnes
--	--

* **Arrivée le samedi 22 mars 2025 (à partir de 07h30)**

Assistera au déjeuner <input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> Nombre de personnes
--	--